

Anglais :

L'examen d'anglais, langue étrangère (Test of English as a Foreign Language, ou TOEFL), provient de l'Education Testing Service of Princeton (New Jersey), États-Unis.

L'épreuve de connaissance de l'anglais mise au point par l'université du Michigan, à Ann Arbor (Michigan) aux États-Unis, est utilisée un peu partout dans le monde. On peut se soumettre à cet examen n'importe quand ; les résultats en sont donnés dans les six semaines qui suivent la demande.

L'examen qui conduit au certificat de connaissance de l'anglais de l'université de Cambridge a lieu deux fois par an seulement, en mars et en octobre. On peut obtenir les renseignements nécessaires au bureau local du British Council ou en s'adressant à son secrétaire (Examen d'anglais), 47 Bateman Street, Cambridge, Angleterre.

d) Marche à suivre pour la demande et l'inscription

Les étudiants qui s'intéressent aux programmes de baccalauréat offerts par les universités ontariennes doivent envoyer leur candidature au Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario, C.P. 1328, Guelph (Ontario), Canada, N1H 6N8. Pour les universités des autres provinces, adresser les demandes au secrétaire de l'université ; celui-ci est en mesure de fournir tous les renseignements concernant les cours offerts, les conditions d'admission, les frais de scolarité et autres. Les demandes d'admission aux programmes de niveau supérieur au baccalauréat doivent toujours être adressées directement au doyen des études supérieures. Il est recommandé à l'étudiant de présenter sa demande de 12 à 18 mois avant le début des cours, car il se peut que son admission nécessite un volumineux échange de correspondance.

L'année universitaire canadienne se divise généralement en deux semestres (automne et hiver) ; elle commence à la mi-septembre pour se terminer en avril ou mai, une courte période de vacances étant prévue pour Noël. Dans certaines universités, elle se répartit en trois périodes : début mai à début août ; début septembre à fin décembre ; et début janvier à fin avril.

Lorsque l'université le lui demande, l'étudiant doit présenter ou faire parvenir, en son nom, un bilan détaillé de son dossier scolaire, accompagné des copies authentifiées du certificat de fin d'études secondaires et du relevé officiel des notes obtenues tout au long des années d'études universitaires ou autres. Les documents originaux qui ne sont rédigés ni en anglais ni en français doivent être accompagnés d'une traduction certifiée ou notariée. L'étudiant doit également s'assurer que les certifi-